



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



26 786 € ET PLUS POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

Le revenu net annuel médian du secteur est supérieur à celui du champ de l'OMPL.

Toutes les catégories sociales du secteur bénéficient de revenus médians plus importants que ceux observés au niveau de l'OMPL.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)

Catégories sociales						Ompl
Cadres	43 139	43 685	44 956	25 242	40 933	37 040
Professions intermédiaires	29 692	27 483	31 845	22 118	26 469	23 186
Employés	25 171	24 459	25 838	21 630	23 892	21 060
Ouvriers	23 986	17 522	17 946	20 657	17 766	17 765
Ensemble	26 808	28 558	27 961	22 291	26 786	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.

Un indice de parité F/H a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice de parité F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice de parité F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.

Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de l'index de l'égalité professionnelle. Créé par la loi Avenir professionnel de septembre 2018, cet index est à publication obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et intègre d'autres indicateurs que la rémunération.



Secteur juridique

Branches professionnelles



Études d'administrateurs
et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs
et sociétés de ventes volontaires
de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



4 297 € DE PLUS PAR AN EN FAVEUR DES HOMMES

Le genre a un effet très important sur le niveau de rémunération nette (y compris intéressement et participation) des salariés du secteur.

Rapporté au mois, un différentiel de 358 € est observé au profit des hommes.



ABSENCE DE PARITÉ SALARIALE

L'indice de parité du secteur montre un écart entre les rémunérations médianes en faveur des hommes (14,1 points d'écart).

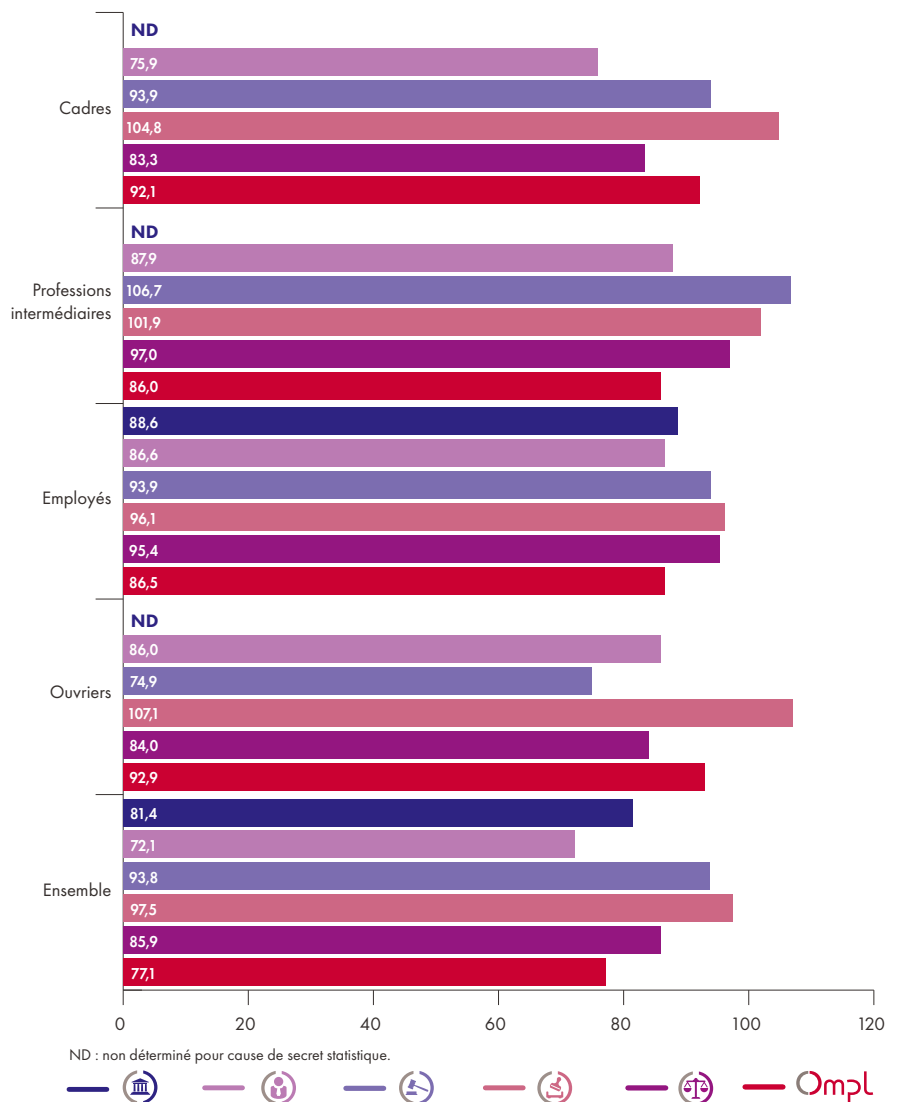
Les cadres constituent la catégorie la moins égalitaire. Dans cette catégorie, la rémunération médiane des femmes correspond à 83,3 % de celle des hommes.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par genre (€)

Genre						Ompl
Femmes	26 168	27 395	27 103	22 104	26 172	22 371
Hommes	32 148	38 009	28 893	22 660	30 469	29 023
Ensemble	26 808	28 558	27 961	22 291	26 786	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.

Indice de parité par catégorie sociale



Source : extractions Insee, DADS 2019.



VALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION AVEC L'ÂGE

Au niveau du secteur, les salariés de 50 ans et plus bénéficient d'une rémunération nette médiane annuelle supérieure de 15,2 % à ceux de moins de 35 ans.

Le différentiel avec les salariés d'âge intermédiaire s'inverse (- 1,7 %).

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par tranche d'âge (€)

Tranches d'âge						Ompl
< 35 ans	24 071	25 713	25 409	20 221	23 985	20 931
35 à 49 ans	26 815	29 858	29 316	23 253	28 091	23 700
50 ans et +	28 827	29 025	30 546	23 097	27 623	24 646
Ensemble	26 808	28 558	27 961	22 291	26 786	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Un différentiel de 13 357 € est observé entre la région possédant le plus fort revenu médian net annuel (Île-de-France) et le moins élevé (Corse).

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par région (€)

Régions						Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	26 855	26 913	22 572	21 855	25 739	23 493
Bourgogne-Franche-Comté	27 141	24 131	15 946	20 385	23 034	22 265
Bretagne	26 709	25 832	25 050	22 355	25 158	22 762
Centre-Val de Loire	25 122	25 745	25 480	22 599	24 875	22 666
Corse	28 653	20 886	-	21 784	21 414	22 571
DOM	28 949	24 437	19 053	22 501	23 756	22 098
Grand Est	25 254	24 208	18 211	22 803	23 620	22 424
Hauts-de-France	24 757	24 209	24 069	20 474	23 122	21 943
Île-de-France	30 986	36 163	34 820	26 570	34 771	27 833
Normandie	26 740	24 312	27 555	21 058	23 703	22 079
Nouvelle-Aquitaine	24 982	24 458	23 363	20 790	23 385	22 169
Occitanie	23 742	23 338	26 228	21 618	22 965	22 156
Pays de la Loire	27 027	25 885	28 286	21 028	24 850	22 447
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28 258	25 169	23 709	21 919	24 364	22 516
Ensemble	26 808	28 558	27 961	22 291	26 786	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.